

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## DE CHARYBDE EN SCYLLA

Quels mauvais coucheurs que ces majoritaires ! On leur offre de transiger. L'honorable M. André Lefèvre imagine pour cela un projet qui unit tous les vices de la proportionnelle à tous les inconvénients du système majoritaire ; la commission du suffrage universel retouche ce projet et l'améliore, dit-elle ; les majoritaires le repoussent encore plus énergiquement que le système d'Hondt. On a vraiment beaucoup trop d'égard pour eux.

Il y aurait peut-être un moyen d'avoir raison de leur résistance. Pourquoi n'insérerait-on pas dans la loi de Réforme électorale une disposition les déclarant indignes ? C'est qu'en y regardant d'un peu près, l'amendement de M. André Lefèvre, revu et corrigé par la Commission, — dans l'esprit que l'on devine — achève doucement ces derniers vers la solution radicale que nous avons pris la liberté de leur suggérer. Que dis-je ? elle les y achève ! Ils y sont déjà presque arrivés.

L'honorable député d'Aix est, j'en suis convaincu animé des meilleures intentions. Il a voulu concilier de bons républicains profondément divisés sur la question de la Réforme électorale. Il a cherché un projet transactionnel entre les deux principes qui s'opposent. Il a cru de très bonne foi l'avoir trouvé. Mais les majoritaires se sont vite aperçus que ce projet leur donnait seulement le choix entre la guilotine et le lacet, ou plutôt qu'il réservait à celui-ci la charge d'achever les exécutions que n'aurait pas pu faire la première.

L'amendement, en effet, qui a remplacé l'ancien texte de l'article 20 prévoit et organise deux opérations. Par la première dite quotientaire, on fait proclamer élus les candidats qui ont eu moins de voix que leurs concurrents ; par la deuxième, prétendue majoritaire, on encourage à se former les coalitions immorales au second tour de scrutin.

Justifier la nécessité d'une Réforme électorale par le désir de faire disparaître ces coalitions et aboutir à les rendre fatales, c'est, ou bien manquer de logique ou bien poursuivre un but beaucoup moins noble que celui que l'on avoue.

Mais alors, dira-t-on, les majoritaires veulent absolument conserver le scrutin d'arrondissement ? Le fait que la plupart d'entre eux ont voté la suppression prouve le contraire. Ils l'ont sacrifié pour manifester leur bonne volonté d'aboutir à une transaction mais non pas pour adhérer à la règle du quotient. Il y a d'autres modalités de Réforme électorale, en dehors de la proportionnelle et qui permettent d'élargir la circonscription jusqu'aux limites du département et même au delà, sans châtir le suffrage universel et détruire le principe de la souveraineté nationale.

Les arguments invoqués par les « erpeistes » en faveur de la R. P. militent non pas en faveur de cette dernière, mais plutôt du scrutin de liste pur et simple. « L'arrondissement » est une « mare stagnante ». Admettons-le. Le parti bloqué, cliché par la proportionnelle ne constituerait-il pas des « mares » beaucoup plus stagnantes et ne verrons-nous pas éclore et durer, grâce à elle, une fonte des partis purement locaux, aux représentants desquels il ne faudra pas demander de sacrifier les intérêts de l'électeur et de clientèle aux intérêts généraux ?

La R. P., chez nous, avec nos habitudes, nos défauts, notre esprit frondeur et indiscipliné sera essentiellement le scrutin des dissidences. Seuls les partis qui se courbent sous le joug de l'impérieuse discipline romaine éviteront ces derniers et l'on voit où cela peut nous conduire. Marchant unis, au premier tour de scrutin, ils seront les maîtres de l'élection au second tour et feront élire les candidats qui leur plairont. Mais vous devinez que ce ne sera pas sans s'être fait montrer préalablement patte blanche. Voilà le résultat de l'amendement André Lefèvre. Il paraît vouloir sauver de Charybde le principe de la souve-

raineté nationale et le vieux parti républicain, mais c'est pour les jeter sur Scylla et mieux les y écraser.

Gaston DOUMERGUE,  
Sénateur du Gard,  
Ancien Ministre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 novembre  
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la R. P. : on en est à l'article 2 ainsi conçu :

« Chaque département forme une circonscription électorale. Toutefois, les départements de la Seine et du Nord sont divisés en plusieurs circonscriptions.

M. Breton combat cet article qui est voté par 351 voix contre 215.

L'article 3 base le nombre de sièges attribués à une circonscription sur le nombre d'habitants de nationalité française et accordant à chaque circonscription 1 député par 70.000 habitants et par fraction supérieure à 20.000.

M. Maginot critique cet article et voudrait un député par 22.500 électeurs inscrits et par fraction supérieure à 11.250.

M. Cels propose la motion suivante :

« Chaque circonscription élit un député par 20.000 électeurs inscrits sur les listes de l'année qui précède le renouvellement toute fraction supérieure à la moitié de ce chiffre comptant pour le chiffre entier. »

M. Groussier défend le texte de la Commission.

L'amendement Maginot calculant le nombre de sièges attribués sur le chiffre des inscrits est voté par 296 voix contre 251.

Le deuxième paragraphe est également adopté.

M. Cels fait voter qu'aucun département n'élira pas moins de 3 députés, à l'exception du territoire de Belfort qui n'élira qu'un député.

L'ensemble de l'amendement Maginot mis aux voix est voté par 325 voix contre 223.

Et la séance est levée.

### LE GACHIS MEXICAIN

Cette fois, un chat se nomme un chat et un ultimatum : un ultimatum. Le Président Wilson avait adressé, il y a huit jours, à son collègue et ennemi le président Huerta, un document officiel qui ressemblait étonnamment à un ultimatum, mais qui n'en était pas un. Il paraît que le papier, déposé mercredi à Mexico, sur le bureau de Huerta, est réellement un ultimatum, c'est-à-dire une mise en demeure impérative. Non seulement le successeur « intérimaire » de Madéro doit se retirer instantanément mais encore il lui est interdit de convoquer un congrès dont les Etats-Unis tiennent, par anticipation, pour nulles et non avenues les résolutions éventuelles. Le général Huerta a laissé tranquillement s'écouler le délai, d'ailleurs très limité, qui lui était accordé, en observant un silence solennel. La Maison Blanche va-t-elle donc passer des paroles désormais superflues aux actes qu'elle différerait si volontiers jusqu'à présent ? Assisterons-nous au blocus des côtes mexicaines ou verrons-nous la révolution grondante qui secoue ce pauvre pays en pleines convulsions, seconder les desseins des Etats-Unis ? L'Europe ne peut que marquer les coups de la partie qui commence et qui met face à face une République déchirée par des factions, en butte aux plus sanglantes rivalités, et une orgueilleuse démocratie qui, dans le moment même où les eaux américaines de l'Atlantique et du Pacifique se confondent dans le Canal du Pa-

nama, exige la soumission de tout le Nouveau Monde à son pavillon étoilé.

G.-H. Fabre et V. Duruy

Presque au même moment où le Président de la République rendait hommage au naturaliste G.-H. Fabre, M. Barthou inaugurerait le lycée Victor Duruy.

Fabre, Duruy, ces deux hommes se sont rencontrés un instant dans la vie et le grand ministre fut l'un des premiers à comprendre le grand savant.

Un jour, dans la ville méridionale où il professait la chimie, Fabre voit entrer un homme dans son modeste laboratoire où il cherchait à réaliser artificiellement la garance. Cet homme se nomme : c'est le ministre en tournée officielle. Le voilà qui s'installe, qui cause, qui passe les heures, au grand désespoir du protocole officiel. Fabre n'était alors qu'un tout petit professeur. Puis le moment du départ arrive, Duruy emmène Fabre avec lui jusqu'à la gare, Fabre tout honteux de ses mains rougies par la garance. Le ministre comprend la gêne de son compagnon. Il lui prend les mains, les lève en l'air, les montre au préfet, au général, à l'évêque, au recteur :

« Mains de travailleur, mains de savant, dit-il ; il serait à souhaiter qu'il y en eût beaucoup comme cela pour le salut de la France. »

Fabre dit qu'à cet instant il n'avait pas que les mains de rouges : son visage rivalisait avec elles de couleur.

### Anciens portraits

Les savants sont penchés en ce moment sur un engoissant problème : le plus ancien portrait de femme connu — il s'agit d'une dame préhistorique qui vivait il y a des milliers et des milliers d'années. — a été découvert, il y a deux ans, à Laussel, dans la Dordogne. Elle présentait des cheveux longs, si longs, qui lui tombaient jusqu'aux talons, comme lui le poète et, comment dirai-je ?... certains appas dont la rondeur et la dimension annonçaient la future Vénus Callipygo.

D'un commun accord, les savants jugèrent que cette beauté ancestrale représentait le type même de la femme préhistorique : cheveux longs, — idées courtes, probablement, — et postérieur avantageux. Bref, un poids lourd.

Mais voici que M. Mayet vient de découvrir dans la grotte de la Colombe (Ain), un portrait de femme de la même époque, à quelques centaines d'années près. Or, cette femme présente un physique à la mode d'aujourd'hui : un corps grêle où les apanages du beau sexe sont à peine indiqués. Cette aïeule aurait pu servir de mannequin au plus esthétique de nos couturiers. Un poids léger.

Je crois qu'il ne faut pas chercher bien loin l'explication. Pourquoi les temps préhistoriques sur lesquels nous sommes si peu renseignés n'auraient-ils pas connu la tyrannie de la Mode ? Il y a cent mille ans, la mode exigeait peut-être des dames de confortables rotundités. Navons-nous pas connu, il y a trente ans, les « strapontins » et autres postiches ? L'élégante qui séjournait dans les cavernes de Laussel (Dordogne), réalisait donc cet idéal de perfection que recherchent, paraît-il, les Turcs. Et puis un vent contraire souffla. Vous n'ignorez pas que selon l'expression d'Alexandre Dumas, la femme est tour à tour cloche ou parapluie.

Après le règne de la cloche survint celui du parapluie. Il y a quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingts ans, l'élégante de la Colombe (Ain), présentait un modèle charmant de grâce aristocratique. Sans connaître le régime d'eau chaude et de nouilles sans beurre, elle surveillait sa taille et gardait sa mineur comme un trésor. Et sans doute — car le snobisme fait des prosélytes — con-

seillait-elle feu son époux, ce monsieur préhistorique :

— Je te jure, mon chéri, tu manges trop de graisse de mammoth...

... A moins que le haut-relief de Laussel ne représente bonnement une dame grasse et celui de la Colombe une dame maigre. On a tort de vouloir généraliser. Les artistes de cette époque lointaine se contentaient de copier humblement la nature. Ils servaient la vérité. C'étaient des natures grossières. Nous avons changé tout cela.

### Publicité

Un brave mastroquet de la rue Saint-Jacques a collé ce petit avis sur son comptoir :

*Celui qui a passé une pièce de 20 francs fausse est prié de dire son nom à la caisse Un demi-setier de récompense.*

Boulevard Saint-Martin, on peut lire, à la devanture d'un bijoutier :  
*A vendre chien de chasse en titre fixe*

### INFORMATIONS

#### Des pourparlers engagés entre la France et l'Allemagne

Jeudi dernier, le bruit se répandit soudain dans les milieux politiques et à la Bourse qu'une tension inquiétante venait de se produire entre la France et l'Allemagne. Le conseil des ministres décidait le lendemain de faire ouvrir une enquête judiciaire afin de découvrir le ou les auteurs de ce bruit, qui était alarmant et qui, de plus, était en contradiction avec la réalité des choses. En effet, les relations actuelles entre les deux gouvernements sont au contraire des plus courtoises, ainsi que l'atteste la manière dont se déroulent des négociations qui précèdent sont engagées entre la France et l'Allemagne.

Ces négociations ont en vue les intérêts français et allemands dans la Turquie d'Asie. Elle sont la conséquence des conversations engagées à l'occasion de l'accord préparé entre les financiers français et allemands au sujet du chemin de fer de Bagdad.

Cet accord ferait du chemin de fer de Bagdad une entreprise purement allemande tandis que d'autre part les réseaux ferrés de Syrie et d'Arménie deviendraient un domaine économique français. Les récents accords franco-turcs y ont apporté l'assentiment de la Turquie, qui sera complété par les accords germano-turcs que Djavid-Bey négocie en ce moment à Berlin, et ainsi, le règlement franco-allemand relatif au chemin de fer de Bagdad pourra devenir définitif.

Les avantages résultant de la suppression de la rivalité franco-allemande en Anatolie ont encouragé la France et l'Allemagne à envisager un arrangement plus général encore en ce qui concerne leurs intérêts en Turquie d'Asie, et ce sont ces intérêts qui font l'objet des négociations qui ont eu lieu à Berlin, où notre ambassadeur, M. Jules Cambon, est assisté de M. Sergent, sous-gouverneur de la Banque de France et de M. Ponsot, chef du secrétariat de la commission financière internationale des Balkans, tandis qu'aux côtés de M. de Zimmermann, sous-secrétaire à l'office impérial allemand des affaires étrangères, la finance est représentée par M. Hellferich, l'un des directeurs de la Deutsche Bank.

La réduction des causes de « friction » entre la France et l'Allemagne dans ces régions, où toutes les deux ont des intérêts économiques, ne peut que contribuer à l'amélioration des bons rapports entre les deux pays.

#### La catastrophe de Melun

M. et Mme Henry Lelièvre, artistes lyriques, qui à la suite de la catastro-

phe de Melun avaient fait l'objet d'une déclaration d'absence, n'ont pas été victimes de l'accident du 4 novembre. M. et Mme Lelièvre étaient montés à Avignon dans la première voiture du rapide n° 2. Mais en cours de route, Mme Lelièvre s'étant trouvée indisposée, ils descendirent à Laroche et dînèrent au buffet. Ils rentrèrent à Paris par le train suivant.

#### Les empoisonnements de Cholet

On est maintenant édifié sur les causes de cette triste affaire. L'empoisonnement était d'origine microbienne.

L'analyse de la crème qui avait causé les empoisonnements de Cholet, avait démontré l'existence du microbe paratyphique. La contre-épreuve consistait à faire rechercher dans le sang des malades la présence du même paratyphique rencontré dans la crème. Or, le professeur Papin, par sérodiagnostic, a démontré cette présence.

La lumière est donc maintenant complète.

#### Deux Allemands sabotaient le paquebot « Lutetia »

Le paquebot « Lutetia », de la Compagnie Sud-Atlantique, qui est arrivé à Rio-de-Janeiro, a débarqué entre autres passagers, deux individus de nationalité allemande conduits et écroués au Carcere-Duro.

D'après un radio-télégramme du « Lutetia », ces dangereux farceurs furent surpris, il y a quelques jours, alors qu'ils s'amusaient à faire écouler l'eau douce des réservoirs du paquebot.

On se rend compte de la situation dans laquelle se seraient trouvés l'équipage et les passagers du « Lutetia » si les deux allemands avaient pu mener jusqu'au bout leur besogne.

Maintenant, quel était leur but exactement ?

Le bruit court que les deux misérables appartiennent à une Compagnie de navigation étrangère, ce dont ils s'étaient bien gardés de se vanter en s'embarquant à bord du « Lutetia ».

L'enquête aura à établir s'il n'existe aucune corrélation entre cette qualité des individus arrêtés et les faits de sabotage relevés à leur charge.

#### Une bagarre à la Chambre Luxembourgeoise

Une véritable lutte à bras le corps a eu lieu à la Chambre luxembourgeoise. En discutant le projet des concessions minières que le gouvernement vient de soumettre à la ratification du Parlement, M. Welter, chef du parti socialiste, rappela la campagne de calomnies que l'ancien chef de la droite, M. Prum, a menée dans la presse étrangère contre la majorité gouvernementale accusée de manœuvres frauduleuses dans la question minière et se vanta d'avoir débarrassé le Parlement de ce « diffamateur » en le forçant à résigner son mandat de député : « Mon père a quitté la Chambre la tête haute ! » interrompit M. Prum fils, qui est devenu le successeur de son père à la Chambre. « Non, s'écria alors M. Welter, la raison pour laquelle votre père a quitté le Parlement, je vais vous la dire. »

Et il lança alors contre l'ancien chef de la droite une accusation aussi précise qu'outrageante, accusation dont l'« Officiel », envoyé à tous les électeurs, reproduit l'indicible mot à mot. A peine eut-il achevé, que M. Prum fils lança son encrier dans la direction du leader socialiste. L'encrier vint s'écraser contre le mur, éclaboussant tous les députés assis de ce côté. Les amis de M. Welter se précipitèrent sur l'agresseur, qui fut soutenu à son tour par ses collègues de la droite. Une mêlée tumultueuse s'engagea et le président fut obligé de suspendre la séance.

## Le Conflit Balkanique

### Déclaration ministérielle bulgare

Le 16, a eu lieu une grande séance publique, au cours de laquelle M. Radoslavoff a lu la déclaration ministérielle, qui dit :

« Le gouvernement bulgare accepte le traité de Bucarest sous réserve d'un juste équilibre dans les Balkans. Ces réserves ont été formulées à la suite de la déclaration de deux grandes puissances en vue de la révision du traité par toutes les grandes puissances.

« En ce moment comme alors, le gouvernement considère ces réserves comme inséparables du traité. Vu la situation internationale présente le gouvernement a conscience de la nécessité d'entretenir une armée forte bien exercée, bien armée et bien pourvue en munitions, et qui seule, plus que par le passé, sera en état d'assurer l'indépendance et les intérêts vitaux de la patrie. »

### Les Grecs de Xanthi dépouillés par les Bulgares

Les habitants grecs de Xanthi viennent de faire parvenir au gouvernement grec une requête télégraphique disant que les autorités bulgares, qui viennent de réoccuper la ville, se sont emparées de tous les biens et qu'ils se trouvent en conséquence dans la plus grande misère et dans l'obligation de s'expatrier. Le gouvernement grec, par l'entremise de la légation de France, vient d'adresser une protestation formelle au gouvernement bulgare.

### Rétablissement de la navigation gréco-turque

Au cours de l'entrevue avec le grand vizir et M. Levidis, il a été convenu que les navires tant grecs que turcs peuvent naviguer librement dans les eaux de l'un et l'autre pays. Les légations et les consuls grecs ont arboré le drapeau national.

## Petites Nouvelles

Sur l'ordre de l'archiduc héritier, le ministre de la guerre autrichien vient de rendre obligatoire le port de la moustache dans l'armée autrichienne. Il paraît que cette prescription cause un vif mécontentement.

— La neuvième chambre correctionnelle vient de condamner M. Jacquemin, rédacteur et M. Labat, gérant du « Réveil Anarchiste », le premier à quinze mois de prison, le second à cinq mois de la même peine, pour des articles dans lesquels il a été relevé le délit de provocation de militaires à la désobéissance.

— Le Président de la République, accompagné de M. Louis Barthou, du général Beaudemoulin et de M. William-Martin, est allé, en sortant de la Sorbonne, au bal de la Société de préparation militaire « Le Jeune Soldat ».

— A Mirepoix (Ariège), un déséquilibré a pénétré à la gare de Moulin-Neuf, dans le garage des machines et après en avoir allumé une, il se disposait à partir, quand un coup de sirène réveilla en sursaut le personnel de la gare. Grâce au sang-froid du chef de gare, de graves conséquences purent être évitées. En effet, le feu se disposait à partir pour Lézignan, où il allait chercher, disait-il, un chargement de vin, n'en ayant pas bu depuis vingt ans. Ce déséquilibré sera interné.

— Des malfaiteurs ont pénétré, en perçant une muraille, dans le magasin de M. Aldeberg, joaillier-bijoutier, demeurant rue des Capucines et ont volé des bijoux pour plus de 100.000 fr.

# CAUSERIE

## Les Ordonnances médicales et les Pharmaciens

A propos du Décret réglementant la vente des substances vénéneuses. — Les Pharmacies des campagnes. — Dans le département de l'Aude.

On s'occupe beaucoup, dans le monde de la médecine et de la pharmacie, du projet de décret réglementant la vente des substances vénéneuses. La question ne doit pas préoccuper seulement les milieux scientifiques. Le public lui aussi est directement intéressé au projet soumis en ce moment à l'examen de l'Académie de médecine.

De quoi s'agit-il, en effet ? Entre autres choses, du renouvellement des ordonnances médicales. Les syndicats médicaux demandent que les pharmaciens ne puissent renouveler les ordonnances comportant les substances vénéneuses indiquées au tableau A. Or, ce tableau comprend l'aconit, la belladone, le chloroforme, le laudanum, le pavot, tous produits qui entrent dans la composition des préparations pharmaceutiques les plus courantes : potions, sirops, gargarismes, collyres, pommades, emplâtres, etc. Ce qui revient à dire que le renouvellement de l'ordonnance sera indispensable pour l'obtention de la plupart des médicaments en usage. Les syndicats pharmaceutiques trouvent cette mesure draconienne. Elle ne se justifie, disent-ils, que pour un certain nombre de produits extrêmement nocifs, tels que la morphine, la cocaïne, la strichnine. Mais il serait excessif de l'appliquer à tous les produits visés par le tableau A.

Cette réglementation, nous a dit M. Collard, secrétaire de l'Association générale des syndicats pharmaceutiques de France soulèverait, si elle était adoptée, les protestations du public. Il considérerait comme un abus le fait d'exiger le renouvellement des ordonnances prescrivant une décoction de pavot, un liniment au chloroforme, une potion renfermant un peu d'aconit. Le pharmacien se refusant à lui délivrer une seconde fois de tels médicaments sur la présentation de l'ordonnance primitive, le malade s'imaginerait qu'on veut l'obliger à consulter de nouveau le docteur, consultation que la situation de fortune de l'intéressé ne permet pas toujours.

De plus, la mesure proposée par les syndicats médicaux choquerait les habitudes, non seulement du public, mais des médecins eux-mêmes qui souvent disent à leurs malades : « Faites refaire la potion, le gargarisme ou la pommade. » Pour donner satisfaction à tous, pour sauvegarder la santé publique sans imposer aux particuliers de mesures vexatoires, nous proposons à l'Académie de médecine le texte suivant :

A moins d'indication contraire de l'auteur de la prescription, les ordonnances prescrivant l'aconitine et ses sels, l'acide cyanhydrique en nature, le cyanure de potassium, la digitaline, le haschich et ses préparations, la strophantine, la véraline et ses sels, ne peuvent être renouvelées ni par les pharmaciens qui les ont exécutés pour la première fois, ni par tout autre pharmacien. La même interdiction s'applique aux ordonnances prescrivant les alcaloïdes de l'opium ou la cocaïne, ainsi que leurs sels ou dérivés, lorsque ces produits sont délivrés en nature ou sous forme de solutions injectables. Elle s'applique également aux poudres composées à base de cocaïne ou de ses sels, renfermant ces substances dans une proportion égale ou supérieure au centième.

« Nous sommes persuadés qu'une réglementation excessive serait inapplicable et que par réaction elle entraînerait un régime de tolérance, susceptible de provoquer de fâcheuses interprétations. Le conseil supérieur d'hygiène publique s'est déjà rangé à notre avis.

« Nous soumettons également à l'Académie de médecine une note relative à la vente des toxiques par les vétérinaires. D'après la législation actuelle, les vétérinaires ont le droit de prescrire les substances destinées au traitement des animaux. Mais les pharmaciens seuls peuvent vendre ces substances au public. Cette disposition présente dans la pratique, un inconvénient. Lorsque l'animal malade se trouve dans une ferme isolée ou dans une localité dépourvue d'officine, le vétérinaire ne peut, sans violer la loi, lui administrer le médicament nécessaire, si ce médicament renferme une substance inscrite au tableau des toxiques. Nous demandons que les vétérinaires puissent détenir ces produits et qu'ils aient le droit de les vendre aux particuliers qui résident dans une agglomération dépourvue de pharmacie. Ce n'est que dans les localités où un pharmacien tient une officine qu'il nous semble juste de réserver à ce dernier la vente des médicaments destinés aux animaux. Nous faisons, cependant, une exception qui nous montre combien nous avons les idées larges à ce sujet. En cas d'urgence, nous admettons que le vétérinaire soit autorisé à débiter et à administrer les produits en question, même dans les communes où il existe une pharmacie. A notre avis, on ne peut aller plus loin sans tomber dans cet abus : Le cumul de la médecine et de la pharmacie et sans compromettre gravement les intérêts des pharmaciens établis dans les petites communes.

Déjà, les pharmaciens ont une tendance à désertir les campagnes. Inutile d'insister sur les conséquences de ce fait. M. Sarcoz a publié sur cette question des documents qui ne laissent pas d'être inquiétants. Dans l'Aude, deux pharmacies rurales ont disparu depuis le commencement de l'année, l'une dans l'arrondissement de Castelnaudary, l'autre dans celui de Limoux. Les habitants de Mouthoumet ont cinquante kilomètres à faire (aller et retour), pour aller, soit à Tuchan, soit à Lagrasse, chercher des médicaments dans une pharmacie ! Il y a dans l'Aude cinq cantons qui ne possèdent pas d'officine. Combien cette situation comporte de dangers pour les populations ! Tout en respectant les intérêts des vétérinaires, il est donc indispensable de ne pas décourager les pharmaciens de campagne. Nous sommes convaincus que l'Académie de médecine prendra en considération, dans l'intérêt du public, les deux vœux que nous lui soumettons. »

« Nous soumettons également à l'Académie de médecine une note relative à la vente des toxiques par les vétérinaires. D'après la législation actuelle, les vétérinaires ont le droit de prescrire les substances destinées au traitement des animaux. Mais les pharmaciens seuls peuvent vendre ces substances au public. Cette disposition présente dans la pratique, un inconvénient. Lorsque l'animal malade se trouve dans une ferme isolée ou dans une localité dépourvue d'officine, le vétérinaire ne peut, sans violer la loi, lui administrer le médicament nécessaire, si ce médicament renferme une substance inscrite au tableau des toxiques. Nous demandons que les vétérinaires puissent détenir ces produits et qu'ils aient le droit de les vendre aux particuliers qui résident dans une agglomération dépourvue de pharmacie. Ce n'est que dans les localités où un pharmacien tient une officine qu'il nous semble juste de réserver à ce dernier la vente des médicaments destinés aux animaux. Nous faisons, cependant, une exception qui nous montre combien nous avons les idées larges à ce sujet. En cas d'urgence, nous admettons que le vétérinaire soit autorisé à débiter et à administrer les produits en question, même dans les communes où il existe une pharmacie. A notre avis, on ne peut aller plus loin sans tomber dans cet abus : Le cumul de la médecine et de la pharmacie et sans compromettre gravement les intérêts des pharmaciens établis dans les petites communes.

Déjà, les pharmaciens ont une tendance à désertir les campagnes. Inutile d'insister sur les conséquences de ce fait. M. Sarcoz a publié sur cette question des documents qui ne laissent pas d'être inquiétants. Dans l'Aude, deux pharmacies rurales ont disparu depuis le commencement de l'année, l'une dans l'arrondissement de Castelnaudary, l'autre dans celui de Limoux. Les habitants de Mouthoumet ont cinquante kilomètres à faire (aller et retour), pour aller, soit à Tuchan, soit à Lagrasse, chercher des médicaments dans une pharmacie ! Il y a dans l'Aude cinq cantons qui ne possèdent pas d'officine. Combien cette situation comporte de dangers pour les populations ! Tout en respectant les intérêts des vétérinaires, il est donc indispensable de ne pas décourager les pharmaciens de campagne. Nous sommes convaincus que l'Académie de médecine prendra en considération, dans l'intérêt du public, les deux vœux que nous lui soumettons. »

## CHRONIQUE LOCALE

### ECHEC A LA R. P.

Dans la séance de lundi de la Chambre, la R. P., a subi un petit échec.

La commission voulait qu'un siège de député fut attribué d'après le nombre des habitants : 1 député pour 70.000 habitants, demandait-elle.

Les antiproportionnalistes combattaient cette demande et proposaient que le nombre de sièges fut attribué d'après le chiffre des électeurs inscrits.

Malgré la commission, malgré

les efforts des erpistes notoires, cette proposition a été votée.

L'échec n'est pas grand, mais peut-être pourrait-on voir dans le vote émis lundi que la majorité de la Chambre commence à avoir assez de cette discussion qui n'en finit plus.

Et qui sait comment cette discussion finira, car écourtée de se voir à la remorque de toutes les réactions, la majorité républicaine pourrait bien se ressaisir.

Dans tous les cas, le pays se demande toujours quand cesseront ces alliances et quand la Chambre voudra enfin s'occuper un peu des intérêts généraux qui sont par trop sacrifiés depuis le 4 novembre.

Espérons que le vote de lundi permettra à la majorité de se ressaisir et de jeter par dessus bord et la R. P. incompréhensible pour tous, même pour la plupart de ceux qui la soutiennent, et la réaction que trop de républicains subissent si complaisamment.

Il y a des réformes plus importantes à réaliser mais ces réformes, la réaction ne les accepte pas. N'est-il pas naturel qu'elle fasse dès lors tous ses efforts pour en retarder la discussion ?

Nous allons arriver au renouvellement législatif et rien ne sera fait.

L. B.

## CE SERA POUR BIENTOT

Nous publions, d'autre part, la composition des divers bureaux qui seront chargés du service des études et travaux de la ligne de Cahors à Moissac.

Enfin, de projet cette ligne ferrée sera bientôt réalité.

Incessamment, les travaux vont être commencés et si nous en croyons des personnalités compétentes, dans deux ans au plus tard la ligne doit être livrée au trafic.

Ayons espoir en si bonne nouvelle, mais ne nous illusionnons pas, ajoutons une année, même 2 années aux prévisions qui nous sont données et ça fera le compte.

Dans tous les cas, elles sont finies les plaisanteries des adversaires qui prétendaient que le projet de construction n'était agité que la veille des élections, et dans un but électoral.

Sans doute, la décision qui vient d'être prise et que nous reproduisons, d'après l'Officiel, s'est fait attendre : mais c'est aujourd'hui un fait acquis.

Les populations de Montcuq ont appris avec joie la bonne nouvelle, et elles n'attendent plus que l'ouverture des travaux.

L. B.

## LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE LAÏQUE

### Un discours de M. de Monzie

Parlant à Corbeil, au banquet de l'Union des délégués cantonaux de Seine-et-Oise, M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, s'est exprimé ainsi :

« Le délégué cantonal est un élément de force dont on peut tirer profit pour assurer non seulement la défense laïque, mais encore l'avenir de l'école laïque. Il est, lui seul, toute la défense laïque. Il ne suffit pas au gouvernement de prendre, pour assurer le respect de l'école laïque, telles mesures qui ont été jugées nécessaires. Il faut encore que, par une adaptation de la loi aux mœurs, s'organise autour de l'école publique une atmosphère de protection et de sécurité. Il faut que la paix soit faite pour que se développe ce que vous me permettez, Messieurs

de sa haute mine et de son altière attitude. C'était bien toujours le grand seigneur de race pure, le type accompli du véritable gentilhomme, dans le sens le plus littéral et le plus exact de cette expression. On connaît le mot d'un roi de France, Louis XV, je crois : *Je puis faire des nobles, je puis faire des ducs, je puis faire des princes, mais je ne puis faire un gentilhomme.* — Oh ! mon père, s'écria Blanche naïvement, que vous êtes beau ! — On est toujours beau pour ceux qui vous aiment... répondit le vieillard en récompensant la jeune fille par un baiser. — On frappa doucement à la porte de la bibliothèque. — Voici des nouvelles de l'ennemi qui nous arrivent... murmura le général. — Puis, tout haut, il donna l'ordre d'entrer. — Jean, le valet de chambre de Gontran, parut sur le seuil. — Il ne put retenir un mouvement de surprise en voyant M. de Presles debout et habillé. — Eh bien ! fit le général, que voulez-vous ? — Monsieur le procureur du roi est au salon... balbutia le valet après s'être respectueusement incliné, il demande si monsieur le comte

d'appeler vos bonnes œuvres. Ce qui nous manque trop souvent, à nous autres laïques, c'est précisément ce que l'on trouve chez nos adversaires, l'homme d'œuvres, c'est-à-dire l'homme de dévouement pour une grande cause. »

## Groupe radical et radical-socialiste

Le groupe radical et radical-socialiste est définitivement constitué.

A l'heure actuelle, le groupe compte plus de 150 députés radicaux et radicaux socialistes et incessamment d'autres adhésions seront recueillies.

Parmi les députés ayant donné leur adhésion, nous relevons les noms de MM. Bécays et Malvy.

## Ligne de Cahors à Moissac

Aux termes d'un arrêté en date du 14 novembre 1913, le service du contrôle des études et travaux de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac (M. Dou, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors), est supprimé, et il est créé, à dater du 16 novembre 1913, un service pour les études et travaux de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac.

Ce service sera rattaché aux attributions de MM. Dou, ingénieur en chef, et Lagarde, ingénieur ordinaire à Cahors.

\*

Aux termes d'un arrêté, en date du 14 novembre 1913, le service des études et travaux de la ligne de Cahors à Moissac, créé par arrêté de ce jour et confié à M. Dou, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est organisé de la manière suivante.

### Bureaux de l'ingénieur en chef

M. Moulherat Ernest, sous-ingénieur de 2<sup>me</sup> classe, non spécialisé.

M. Guiraud Auguste, commis principal de 1<sup>re</sup> classe, non spécialisé.

Arrondissement unique. — Bureau de l'ingénieur ordinaire

M. Cros Paul, sous-ingénieur de 2<sup>me</sup> classe, non spécialisé.

M. Grangié Eugène, commis principal, non spécialisé.

M. Delrieu Joseph, commis principal.

M. Bézio Ernest, commis principal.

### Etudes sur le terrain

La 1<sup>re</sup> section, celle de Cahors, part de l'origine au point kilométrique 18 kil. 450.

M. Carlin Eugène, sous-ingénieur de 1<sup>re</sup> classe.

M. Guiraudet Jean, conducteur de 1<sup>re</sup> classe.

M. Lafage Gérard, commis de 1<sup>re</sup> classe.

La 2<sup>me</sup> section, celle de Montcuq, va du point kilométrique 18 kil. 450 au point 38 kil. 950.

M. Cubaynes Léon, sous-ingénieur de 2<sup>me</sup> classe.

M. Peytavin Adrien, conducteur de 1<sup>re</sup> classe.

La 3<sup>me</sup> section, celle de Moissac, va du point kilométrique 38 kil. 950 à l'extrémité point 60 kil. 377.

M. Lapeyre Jules, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées de 2<sup>me</sup> classe.

Ces dispositions ont leur effet à dater du 16 novembre 1913.

## Prix de vertu

L'Académie Française vient de décerner un prix de vertu de 300 fr. à Mlle Eugénie Dauliac, de Gourdon.

## LE SERVICE DES EAUX

Par suite des pluies qui tombent depuis plusieurs jours sur notre région, les eaux du Lot ont considérablement grossi.

Nous avons eu ainsi plusieurs crues dont heureusement les rivières n'ont pas trop souffert.

Et à Cahors, où il y a quelques années encore, au moment des crues, le service des eaux fonctionnait difficilement, voilà plusieurs mois qu'on n'a eu qu'à se féliciter du bon fonctionnement de ce service.

C'est une constatation agréable que les Cadurciens ont faite et que nous tenons à noter, car si le moteur rend de grands services, il faut dire également que la canalisation de la ville a été modifiée.

De plus, M. Bessat, le nouveau député à la canalisation de la ville fait preuve d'une activité intelligente et de connaissances techniques appréciées.

C'est ainsi qu'il est parvenu à boucher les fissures par lesquelles trop souvent et trop longtemps s'échappait l'eau qui transformait les rues en lacs ou ruisseaux, ce qui était autant d'eau perdue pour les fontaines des quartiers élevés.

Aujourd'hui on a la satisfaction de constater que ce fâcheux état de choses ne se produit plus, grâce à ces travaux de réparations que M. Bessat a exécutés dans la canalisation de la ville.

On ne saurait trop l'en féliciter et l'en remercier.

L. B.

## Assemblée générale du Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

La réunion annuelle de cette importante Société s'est tenue à la mairie de Gramat, dimanche 16 novembre, sous la présidence de M. Soulaudié, maire.

La pluie avait bien voulu s'arrêter pour une journée : aussi les syndiqués, venus de tous les points du département, étaient-ils nombreux.

Au hasard, citons parmi les arrivants :

MM. De Fontenilles, Darquier, Paumès, Orliac, Grangié, Rames, de Cahors ; Malrieu, Marty, Villa, de Figeac ; Delpon, Boudet, Lacoste, Vayssié, Angelbert, de Livernon ; Cournot, Baudel, Gineste, Molinié père et fils, Rainaud, de St-Céré ; De Lavaur Laborie, de St-Laurent-les-Tours ; Moulon, d'Autoire ; Meilhau, de Carennac ; Larnaudie, de Cajarc ; Delmas et Couzy, de Marcihac ; Cazes, de Martel.

A 10 heures, la séance est ouverte par M. Soulaudié ; la parole est donnée à M. De Fontenilles qui exprime les regrets unanimes que cause à la Société la démission de M. Soulié, président ; pour remplacer le président démissionnaire, l'assemblée nomme M. De Fontenilles, et, par acclamations, M. Darquier, maire de Cahors, est nommé vice-président ; MM. Soulié, Fenaille et Lamy sont acclamés présidents d'honneur.

M. De Fontenilles remercie, en excellents termes, l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait et il donne ensuite la parole à M. Grangié, secrétaire, qui, en un rapport très documenté, fait l'exposé de l'œuvre accomplie par le Syndicat et trace le large programme à suivre pour faire mieux encore. L'éloquent rapport de M. Grangié a été fort applaudi et unanimement accepté.

Après M. Grangié, M. Rames, trésorier, a fait un exposé de la situation financière de la Société. Cette situation n'est pas brillante,

vu les grosses dépenses engagées à l'occasion du voyage de M. le Président de la République en Quercy. Néanmoins, M. Rames indique très clairement les moyens par lesquels on arrivera à équilibrer le budget syndical.

M. Delpon, conseiller général de Livernon, demande à ce que le Syndicat s'intéresse à la jeune Société créée à Livernon pour la conservation des dolmens.

Un vœu est émis pour que les Compagnies de chemin de fer accordent des réductions aux syndiqués voulant aller assister aux réunions.

Une discussion un peu confuse s'engage au sujet de l'entretien des routes.

Le Bureau examinera ces questions.

L'assemblée générale de 1914 se tiendra à Rocamadour. Personne ne demandant plus la parole, M. De Fontenilles propose d'aller déjeuner : ce qui est accepté à l'unanimité.

Le banquet fut magnifiquement servi par M. Dederay, propriétaire de l'hôtel de Bordeaux, soixante-quinze convives firent honneur aux mets délicats et aux excellents vins qui furent servis.

M. De Fontenilles ouvrit la série des discours en remerciant les sociétaires d'être venus aussi nombreux et en remerciant aussi le maître d'hôtel de l'excellente chère servie.

M. Paumès, professeur au Lycée Gambetta, prononce ensuite un éloquent discours : il évoque la mémoire de deux gramatois qu'il glorifie : l'abbé Fouillac de Moudessou, historien, ami de Fénelon, en correspondance avec Colbert et qui faillit devenir directeur de la bibliothèque nationale.

L'abbé Fouillac a laissé des mémoires très intéressants.

Lacoste, historien du Quercy, fils d'un petit tailleur de Gramat, Lacoste fut instituteur à Marcihac, il fut élevé de l'école Normale fondée par la Convention. Cette pension se fonda en lycée et Lacoste devint censeur, et puis proviseur de ce lycée, entre 1816 et 1828 ; c'est comme proviseur qu'il rédigea ses notes.

Après M. Paumès, M. Malrieu, président du tribunal de Figeac, gramatois par alliance, a lu un sonnet quercynois : « Le petit fromage » ; en une spirituelle harangue, il a vanté Gramat, les Causses et les habitants de la région.

La série des discours a été close par la lecture d'une poésie de M. Grangié : « Gramat » et par une brève allocution de M. Vayssié, de Livernon.

La journée s'est terminée au café de l'Union où une aubade a été offerte aux syndiqués par la musique « l'Echo de l'Alzou ».

Nous pouvons affirmer que les membres du Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy ont emporté de Gramat le meilleur souvenir.

## Mutualité scolaire

Le Conseil d'administration de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors s'est réuni le jeudi 13 novembre 1913 à dix heures du matin, au siège social, sous la présidence de M. Aillet directeur de l'école primaire supérieure de Luzac.

Le Conseil a examiné avec soin les 21 demandes de secours qui se sont produites au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 1913 et a accordé aux sociétaires malades des secours dont le total s'élève à la somme de 341 francs 25.

M. Calmette, trésorier, rend compte au conseil des versements effectués en août 1913 à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

magistrats qui me croient fou et qui vont m'interroger... Mais l'idée que Diane et Gontran sont là... mes enfants... le sang de mon sang... la chair de ma chair... tous deux révoltés contre moi... tous deux lâchement embusqués derrière un article du Code pour déshonorer ma vieillesse... Ah !... cette idée-là, vois-tu... elle m'opprime... elle m'agite... elle m'écrase... elle me tuera... — Du courage, mon père... — Sois tranquille... j'en aurai... j'en aurai pour le combat... Seulement, une fois la bataille gagnée ou perdue, je ne réponds plus de rien... — Il vous faudra pourtant du courage encore, mon père, car une nouvelle lutte s'engagera... mais, dans cette lutte, j'en suis sûr, la force ne vous fera pas défaut, car c'est pour moi que vous combattez... M. de Presles ne demanda point l'explication de ces dernières paroles qui devaient cependant lui sembler obscures.

— Viens... dit-il, on nous attend... Et il sortit de la bibliothèque avec Blanche.

XXXVI

## Un drame en famille

Les divers personnages dont nous avons fait la rencontre sur la route de Toulon se trouvaient réunis dans le salon du château.

C'étaient le procureur du roi, le

— Eh bien ! mon enfant, dit le général à Blanche, allons à la justice, pour éviter à la justice la peine de venir à nous... Donne-moi ton bras ma chère petite... A peine M. de Presles venait-il de s'appuyer sur la jeune fille, que celle-ci s'aperçut qu'il tremblait.

— Mon Dieu, mon père, qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle en le regardant avec effroi.

— Je n'ai rien... Pourquoi cette question ?... — Je craignais que ce tremblement...

— Ne t'inquiète pas, chère fille... interrompit le vieillard, c'est un effet purement nerveux... Je n'ai pas peur de me trouver en présence des

— Mon Dieu, mon père, qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle en le regardant avec effroi.

— Je n'ai rien... Pourquoi cette question ?... — Je craignais que ce tremblement...

— Ne t'inquiète pas, chère fille... interrompit le vieillard, c'est un effet purement nerveux... Je n'ai pas peur de me trouver en présence des

— Mon Dieu, mon père, qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle en le regardant avec effroi.

— Je n'ai rien... Pourquoi cette question ?... — Je craignais que ce tremblement...

— Ne t'inquiète pas, chère fille... interrompit le vieillard, c'est un effet purement nerveux... Je n'ai pas peur de me trouver en présence des

— Mon Dieu, mon père, qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle en le regardant avec effroi.

— Je n'ai rien... Pourquoi cette question ?... — Je craignais que ce tremblement...

— Ne t'inquiète pas, chère fille... interrompit le vieillard, c'est un effet purement nerveux... Je n'ai pas peur de me trouver en présence des

— Mon Dieu, mon père, qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle en le regardant avec effroi.

— Je n'ai rien... Pourquoi cette question ?... — Je craignais que ce tremblement...

## LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXV

Une résurrection

Tu as raison, c'est aujourd'hui jour de bataille, et je vais prouver que le vieux général ne se rend pas du moins sans combat... Attends-moi là, mon enfant, dans quelques secondes je serai à toi...

Et le vieillard, traversant la bibliothèque d'un pas ferme et presque rapide, entra dans sa chambre à coucher.

Blanche joignit les mains, et sa pensée monta vers le ciel comme une touchante action de grâces, comme un hymne de reconnaissance ardente et sans bornes.

C'est qu'en effet sa voix de jeune fille venait de renouveler le biblique prodige de la harpe de David chassant

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Fevre.

les démenées de Saül. Comme le Christ disant à Lazare : *Lève-toi et marche !*... elle avait crié à l'intelligence évanouie : *Réveille-toi !*... et l'intelligence s'était réveillée...

Aussi, dans son espoir renaissant, Blanche entrevoyait une double victoire, d'abord le triomphe de son père, ensuite la défaite et la confusion de Diane et de Gontran, déçus dans leurs espoirs parvicides...

La porte de la chambre à coucher se rouvrit et le général rentra dans la bibliothèque.

Il avait quitté la robe de chambre de velours qui d'habitude enveloppait dans ses plis amples et flottants ses membres amaigris.

Il s'était habillé comme pour une réception d'apparat.

Autour de son cou se nouait le large ruban rouge des grands officiers de la Légion d'Honneur.

Sur le côté gauche de son habit étincelait la plaque de grand-croix de l'ordre royal de Saint-Louis. Enfin sa boutonnière était constellée des rubans multicolores d'une foule de décorations étrangères, infiniment plus sérieuses que celles dont le baron de Polart-faisait si volontiers exhibition.

Ainsi vêtu, avec son visage pâle encadré dans les boucles flottantes de ses cheveux aussi blancs que ces fils de la Vierge qu'on voit voltiger aux souffles de la brise en été, le

comte de Presles n'avait rien perdu de sa haute mine et de son altière attitude.

C'était bien toujours le grand seigneur de race pure, le type accompli du véritable gentilhomme, dans le sens le plus littéral et le plus exact de cette expression. On connaît le mot d'un roi de France, Louis XV, je crois : *Je puis faire des nobles, je puis faire des ducs, je puis faire des princes, mais je ne puis faire un gentilhomme.*

— Oh ! mon père, s'écria Blanche naïvement, que vous êtes beau !

— On est toujours beau pour ceux qui vous aiment... répondit le vieillard en récompensant la jeune fille par un baiser.

— On frappa doucement à la porte de la bibliothèque.

— Voici des nouvelles de l'ennemi qui nous arrivent... murmura le général.

— Puis, tout haut, il donna l'ordre d'entrer.

Jean, le valet de chambre de Gontran, parut sur le seuil.

Il ne put retenir un mouvement de surprise en voyant M. de Presles debout et habillé.

— Eh bien ! fit le général, que voulez-vous ?

— Monsieur le procureur du roi est au salon... balbutia le valet après s'être respectueusement incliné, il demande si monsieur le comte

1° Une somme de 4903 fr. a été répartie entre les sociétaires déjà titulaires d'un livret de retraite ;  
2° Une somme de 450 fr. a été versée pour l'établissement de 142 nouveaux livrets de retraite ;  
3° Une subvention de l'Etat de 2146 fr. a été répartie entre 1256 sociétaires à raison de 2 fr. en moyenne pour chaque sociétaire.  
Nota. — Les Instituteurs et les Instituteuses qui n'ont pas encore versé le 3<sup>e</sup> trimestre 1913 ou les trimestres antérieurs sont priés d'en envoyer, sans retard, le montant à M. Calmette instituteur, trésorier, 9 place Thiers, Cahors.

### Les Planteurs de Tabac

La Confédération générale des planteurs de tabac de France a tenu dimanche matin, à l'hôtel Jasmin, à Agen, une importante réunion sous la présidence de M. Louis Delport, de Cahors, président.

MM. Marre, secrétaire général de la C. G. P. ; Enard, des Hautes-Pyrénées ; d'Hespel, du Nord ; ainsi que les fédérations de la Corréze, de la Haute-Garonne et de l'Ille-et-Vilaine s'étaient fait excuser.

M. Louis Delport, le dévoué et actif président de la C. G. P., donne lecture de la correspondance et raconte l'action énergique menée par le bureau, qui a fait une active propagande, notamment en Dordogne.

Partout, les planteurs, qui font preuve de beaucoup de clairvoyance et de bon sens, sont partisans de l'unité et veulent marcher la main dans la main avec la C. G. P. qui réunira bientôt tous les planteurs de France.

M. Louis Delport ajoute que les nouveaux experts, élus pour la première fois par les planteurs, sont partout de bons syndicalistes, et que les candidats opposés à ceux des Syndicats ont été battus, notamment dans le Lot, où ils ont réuni 13 voix sur 7.000 votants.

Les Syndicats viennent donc de remporter une grande victoire. La Confédération générale veut que tous les planteurs soient égaux devant les prix ; elle compte pour cela, sur les nouveaux experts, qui seront dévoués et incorruptibles.

### Le prochain Congrès

Après un échange de vues entre MM. Louis Delport, Beylard, Gaulteron et Réjaut, le bureau décide à l'unanimité, que la C. G. P. tiendra l'année prochaine un Congrès, pour affirmer sa vitalité. La ville où il aura lieu sera désignée dans une prochaine réunion.

Les questions suivantes figurent à l'ordre du jour du prochain Congrès : le tiers-expert, augmentation des prix, caisse d'assurance des planteurs, révision du règlement de culture qui est absolument draconien et élargissement de la Commission de culture qui devrait comprendre des planteurs dans son sein.

L'augmentation des prix sera la grosse question qui passionnera le prochain Congrès. On sait que les planteurs ont obtenu satisfaction pour la nomination des experts, mais il n'en est pas ainsi pour les prix.

Sans doute, on a fait quelque chose. Le Sénat a accordé récemment des primes de 40 francs et de 5 francs à la présentation pour tous les tabacs.

Aux prochaines livraisons, les tabacs à fumer, seront payés ainsi suivant les catégories : 150 fr., 120 fr., 100 fr., 90 fr. Enfin, il n'y a plus qu'une catégorie de tabacs non marchands, à 50 francs.

En Lot-et-Garonne, les tabacs à priser seront payés 140 fr., 110 fr., 90 fr., 60 fr. et 40 fr.

D'autre part, une prime de 30 fr. par 100 kilos sera accordée pour la robe de robe ou enveloppe de feuille à mâcher ; mais pour l'auriac seulement.

Quant aux planteurs du Lot, ils sont mécontents. Les prix des prochaines livraisons seront les suivantes : 140, 110 et 90 fr. pour les marchands, et 60 et 40 fr. pour les non-marchands.

Mais l'augmentation promise par le Sénat n'a pas été appliquée aux deux premières catégories, ce qui a provoqué de nombreuses protestations dans le Quercy.

On demande donc, dans ce pays producteur par excellence de tabac à priser, les prix accordés aux planteurs à fumer, car les plantations à priser coûtent autant que les autres, mais rapportent beaucoup moins à l'hectare.

### Caisse d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail

AVS

MM. les Présidents des Mutuelles-Bétail de l'arrondissement de Gourdon sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 23 novembre courant, à 3 heures du soir, à la mairie de Gourdon.

Cette réunion sera présidée par M. Douaire, directeur des services agri-

coles du Lot, qui exposera les modifications proposées au fonctionnement actuel des Mutuelles locales et de la Caisse de Réassurance contre la mortalité du bétail du Lot.

### Conférence agricole

Dimanche 23 novembre, à 10 h. 1/2 du matin, M. Douaire, directeur départemental des services agricoles du Lot, fera une conférence publique à Payrinhac.

Sujet traité : L'assurance mutuelle agricole contre l'incendie.

### Tribunal de Commerce de Cahors

Renouvellement partiel pour l'année 1914

Par arrêté préfectoral, les Electeurs portés, en conformité de l'article 1<sup>er</sup> de la loi, sur les listes consultatives, sont convoqués pour le dimanche 7 décembre 1913, à la Mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du maire du dit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors, pour l'année 1914, au nombre de trois, savoir :

Un Président ; — un Juge titulaire ; — un Juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu : au Tribunal de Commerce de Cahors pour le canton (Nord), et à la Mairie pour le canton (Sud).

Les membres sortants sont :

M. Fayret, Jules, président, rééligible ;

M. Paubert, Louis, juge titulaire, rééligible ;

M. Gayet, Urbain, juge suppléant, rééligible.

### Forains étrangers et nomades

Voici les dates auxquelles auront lieu, dans la région les opérations de photographie et de mensuration anthropométriques prescrites par la loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades, formalités auxquelles sont assujettis les forains étrangers et les nomades :

Le 24 janvier à Figeac, le 29 janvier à Gourdon et le 1<sup>er</sup> février à Cahors.

### Accident mortel

Iehes, dit Vitary, dont nous avons relaté dans notre numéro de samedi, le grave accident de voiture, est décédé lundi matin à 8 heures.

Depuis vendredi soir il n'avait pas repris connaissance et son état était considéré comme désespéré. Nous adressons à sa famille nos condoléances.

### Commencement d'incendie

Samedi soir vers seize heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'immeuble appartenant à M. Bris, plâtrier, immeuble faisant l'angle de la rue Roty et du quai Champollion.

Le feu a pris au grenier ; il aurait pu être important car à l'étage inférieur se trouvait de la paille.

Les secours ont été immédiats ; les pompiers sont arrivés sur les lieux avec rapidité, le feu a été éteint après un quart d'heure de travail.

Les dégâts sont peu importants.

### Cour d'assises du Lot

L'information suivie contre le jeune Pierre Ferrari, originaire de Paris, détenu à la prison de Figeac, pour vols qualifiés à Souceyrac, au village de Fayol, commune de Labastide, étant close, cette affaire sera inscrite au rôle des prochaines assises du Lot.

Ferrari sera transféré très prochainement à la prison de Cahors.

### Procès-verbal

Samedi soir, vers 22 heures, les nommés Couderc, demeurant à Montauban et Gall, propriétaire rue Bouscarrat, se trouvaient dans un débit situé rue Leslieu n° 3, et faisaient un tapage infernal.

M. Berty, commissaire de police, les invita à se taire et à se retirer. Non seulement Couderc et Gall refusèrent d'obéir, mais ils le prirent de haut et injurièrent M. Berty, qui fut même frappé par Couderc.

Gall et Couderc furent conduits au bureau de police et Couderc passa la nuit au violon.

M. Berty a dressé procès-verbal à ces deux compagnons qui passèrent en police correctionnelle pour tapage, et pour injures et coups à un magistrat.

### Foire du 15 novembre

La foire du 15 novembre n'a pas été très importante, les cours des animaux et des diverses denrées, ont été les suivants :

Bœuf gras de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; Vaches de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; Bœufs de travail de 900, à 1.000 fr. la paire ; Vaches de 500 à 600 fr. la paire ; Bouvillons de 650 à

800 fr. la paire ; Cochons d'élevage de 25 à 35 fr. pièce.

Moutons gras 0,80 ; Agneaux 0,90 ; Brebis d'élevage de 40 à 45 fr. Marché-Poulardes 0,80 ; Poulets 0,80 ; Canards, 0,65 ; Dindes, 0,70 ; Lapins privés 0,45, le 1/2 kilo ; Gibier : lièvres de 4 à 5 fr. pièce ; lapins de 1,50 à 2 fr. pièce ; Perdreaux de 1,25 à 1,50 pièce ; Oies grasses et canards 2,10 le kilo.

Halle. — Blé 22 fr. l'hect. ; maïs 16 fr. l'hect. ; Pommes de terre 3,75 l'hect.

### Tribunal correctionnel

Audience du 17 novembre

DÉLITS DE CHASSE

4 chasseurs sans permis sont condamnés à une amende de 50 fr.

COUPS ET BLESSURES

Jean P..., 46 ans, propriétaire aux Roques, vit séparé de sa femme. Ces jours derniers, cette dernière vint le trouver à la maison pour lui réclamer des vêtements qu'elle avait oubliés.

P..., ne voulut rien savoir et se fâcha, après quoi, il donna un grand coup de poing à sa femme qui fut blessée à l'œil.

P... est condamné à 25 fr. d'amende.

DEMANDE MAL ACCUEILLIE

Une demoiselle L. H..., accusait un monsieur D..., de refuser de lui venir en aide, après avoir obtenu ses faveurs et de laisser, à sa charge, un enfant et le regret de l'avoir connu.

La demoiselle H... est condamnée à 25 fr. d'amende et à 25 fr. de dommages.

RÉGIE

Un débitant de Snaillac, reçut la visite de la régie qui découvrit, chez lui, une bouteille contenant 50 centilitres de rhum pour lesquels les droits n'avaient pas été payés. Le tribunal condamne ce débitant à l'amende, au quintuple des droits fraudés, aux doubles décimes en sus et à la saisie du rhum.

UN TRISTE SIRE

Le nommé Avry Béchar, 32 ans, vannier ambulant, vagabond, étant en état d'ivresse, pénétra chez une couturière Mme Destrel et lui demanda à boire. Il exigeait du vin. Mme Destrel refusa de lui en donner. Béchar proféra toutes sortes d'injures et menaça Mme Destrel de lui faire un mauvais parti.

Il fallut le concours de voisins accourus aux appels de Mme Destrel pour mettre à la porte ce triste sire auquel le tribunal a infligé 4 mois de prison et 5 fr. d'amende.

### TRAINS A PRIX RÉDUITS

Deux trains, avec réduction de 45 0/0, partiront de toutes les gares du Lot, le 22 novembre et à Noël, à destination de Paris.

Validité des billets : 90 jours.

Retour par tous les express, à volonté ; bagages, 30 kilos. Demander l'Indicateur, 0,60 franco.

Les billets sont délivrés exclusivement chez M. COCULA fils, 223, boulevard Raspail, Paris.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est le mercredi 19 novembre courant, que l'excellente troupe de M. Manzoni, ex-administrateur des tournées Frédéric Achard, viendra représenter au Théâtre Municipal *L'Amour en Manœuvres*, le gros succès du Théâtre du Vaudeville, de MM. Paul Gavault et Monézy-Eon.

Comme nous l'annoncions précédemment, la pièce est jouée par seize artistes qui rivalisent d'entrain et de talent.

Nous rappelons simplement les noms des principaux interprètes : MM. Manzoni, Pitiot, Pujolle, Ténac, Charmy, d'Amor, Cornet, Dailly, etc., etc.

M<sup>mes</sup> Lyse Cernal, J Rivort, Raphaël, Mary Valbert, etc.  
On commencera à 8 h. 1/2 par *Ton Coq et Ma Poule*, comédie en un acte de M. Monézy-Eon.

### YVONIC

avec PHILIPPE GARNIER et ANTONIA LAURENT au Théâtre de Cahors.

C'est le dernier grand succès de la Comédie-Française, qui date seulement de quelques semaines que l'impresario Ch. BARET nous donnera le dimanche, 23 novembre.

Le milieu où se déroule la pièce n'est pas étranger à sa grande réussite. Les auteurs ont situé l'action d'*Yvonic* en Bretagne. Tous les personnages portent le joli et pittoresque costume d'un petit port du Finistère.

« *Yvonic*, écrit Marcel Habert au lendemain de la première, a obtenu le plus grand succès. C'est une pure et touchante évocation des mœurs de la vieille Armorique ».

M. BARET a voulu donner à la belle œuvre de M. Paul Ferrier et de Mlle Jeanne Paul Ferrier une

interprétation tout à fait remarquable. Il s'est assuré pour les principaux les concours de Féminent comédien, Philippe GARNIER et de Mme Antonia LAURENT de la Comédie-Française. Excellents aussi sont les autres artistes qui complètent la distribution.

*Yvonic* comptera certainement parmi les plus beaux spectacles que M. BARET nous aura présentés cette année.

### On demande

A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DU LOT Des Compositeurs typographes

### Arrondissement de Cahors

Cazals

Conseil municipal. — Samedi soir à eu lieu, à la mairie, la réunion de la commission du conseil municipal chargée de réviser le cahier des charges de nos divers droits de place.

C'est en effet au 31 décembre prochain qu'expirent les divers contrats en cours, et de nouvelles adjudications doivent avoir lieu avant cette date.

Bélaye

Nos vins. — Le cru si réputé de Bélaye sera bien rare cette année sur le marché. Il a été déclaré 589 barriques de vin seulement, alors que l'an dernier, il y en avait eu 4.500 hectolitres environ. C'est une grosse perte pour notre commune, bien éprouvée par la grêle.

Carnac-Rouffiac

Accidents. — La journée de samedi fut celle des accidents : M. Paul Mathieu en sortant de la grange avec ses bœufs tomba malencontreusement contre la porte et se fit de graves contusions à la poitrine.

Un moment après, dans une autre ferme, Mme Espérance Burc fut prise dans un tournant entre la charrette que conduisait son mari et le mur de la maison. Elle eut la clavicule fracturée et on la releva évanouie. Ces deux accidents sont assez sérieux pour entraîner un long repos.

St-Vincent-Rive-d'Olt

Suite mortelle d'un accident. — Le jeune Roger Ruamps qui fut victime d'un accident que nous avons relaté il y a quelques jours, vient de mourir à l'hospice de Cahors des suites de ses blessures.

Déclaration des vins. — 95 propriétaires viticulteurs ont fait leur déclaration de récolte. Total pour la commune, 5.420 hectolitres.

### Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 15 novembre. — Louis-Gaston Perroux, de Poligny (Jura), un an et un jour de prison pour escroquerie. Sept condamnations pour chasse et une pour pêche.

Mandat de dépôt contre un vagabond.

Combattants de 1870-71. — Les membres de cette société, récemment constituée, sont invités à assister à une assemblée générale qui sera tenue dimanche prochain, 23 courant, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Pouget. Tous les camarades qui désirent faire partie de cette Société, sont priés d'assister à cette réunion très importante.

La foire. — La foire du 15 novembre, une des plus fortes de l'année, a conservé sa réputation. Elle a été très importante.

Au foirail. — Marché très fortement approvisionné. Transactions actives sur les bœufs d'attelage et d'élevage. Les bœufs gras ont été payés de 72 à 76 fr. les 100 kilos ; les veaux et moutons, de 1 fr. à 1 fr. 40 le kilo ; les porcs, de 110 à 120 fr. les 100 kilos.

La halle aux grains. — Marché animé. Blé, de 20 à 21 fr. ; avoine, de 9 fr. à 9 fr. 50, le tout l'hectolitre.

La noix a valu de 25 à 28 fr. l'hectolitre ; la châtaigne, de 6 fr. à 6 fr. 25 l'hectolitre ; la prune d'Ente, de 80 à 100 fr. les 100 kilos ; la damas violet, de 50 à 60 fr. ; la commune, de 36 à 40 fr.

Marché à la volaille. — Volailles grasses, 75 cent. le demi-kilo ; les oies mortes, 1 f. 05 le demi-kilo.

Lièvres, de 6 à 7 francs pièce. Les œufs, de 1 fr. 40 à 1 fr. 45 la douzaine.

A signaler la très grande importance prise par notre marché aux chevaux, mules et muletts. Une quarantaine de Catalans ont acheté de nombreux sujets pour les expédier en Espagne.

Nous signalons à la municipalité l'importance de ce marché, avec l'assurance qu'elle ne négligera rien pour le favoriser, même au moyen de primes.

### Lacapelle-Marival

Mort subite. — Nous apprenons la mort de M. Laplagne, receveur de l'enregistrement à Lacapelle-Marival. Il est décédé samedi matin, à la suite de la rupture d'un anévrisme.

M. Laplagne était un fonctionnaire très actif, ne sortant guère de chez lui, et toujours prêt à rendre service aux clients qui avaient besoin de ses lumières.

### Arrondissement de Gourdon

Gramat

Il vole une bicyclette à Gramat, on le pince à Brive. — Baptiste Berthaud, vingt-quatre ans, originaire de Billac (Charente), louait vendredi, dans la journée, une bicyclette à M. Vidal, armurier à Gramat. Le soir venu, Berthaud ne rentrant pas, M. Vidal porta plainte à la gendarmerie. Peu après, il apprenait aussi que dans une localité voisine il avait vendu la bicyclette et s'était rendu à Brive. M. Vidal prenait alors le train pour Brive, et après avoir avisé la police, il se rendait à la gare, où effectivement il retrouvait son voleur, qui allait s'embarquer.

Il a été mis immédiatement en état d'arrestation après avoir fait des aveux. Il est aussi, pour un vol analogue, sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet de Périgueux.

Berthaud, conduit au parquet, a été écroué aussitôt.

Labastide-Murat

Pêche d'un nouveau genre. — Ces jours derniers, M. Raymond Delpech, voulant faire rentrer un cochon de M. Lucien Guérien, boucher, dans l'étable, l'animal en gambadant, tombait accidentellement dans une citerne dont la margelle effleurait à peine le sol d'un côté.

Vite on se munir d'une échelle pour descendre dans le puits. La malheureuse bête, fatiguée d'explorer à la nage les quatre coins de sa prison et poussée par l'instinct de la conservation, se cramponnait hardiment aux barreaux de l'échelle qui lui était tendue et était remontée en tirant, tel un poisson, à la surface, à la stupéfaction des assistants qui n'en croyaient pas leurs yeux.

Salviac

Démographie et dépopulation. — La statistique nous apprend que, seul de tous les cantons de l'arrondissement, le canton de Salviac a eu durant le premier semestre de 1913 un nombre de décès inférieur à celui du semestre de 1912.

Ce résultat serait satisfaisant si d'autre part un grand courant de dépopulation ne sévissait d'une façon intensive parmi notre population agricole.

Chaque année, les vacances terminées, nous avons, en effet, à enregistrer des départs de familles entières, ou tout au moins de jeunes gens et jeunes filles, qui vont à la ville tenter fortune.

Il nous a paru intéressant de noter combien notre population allait en décroissant ; il y a à peine dans notre commune 450 ménages pour 500 en 1901 ; en 1911, lors du dernier recensement, il y avait à peine 1.500 habitants pour 1.700 environ en 1901, et 1.900 en 1896 !

Pour chasser les glaires, conserver l'estomac solide et l'intestin propre, il faut prendre des **Pilules Suisses**. 1 fr. 50 la boîte franco. Glaesel, ph., 28, r. Grammont, Paris.

### Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2137<sup>e</sup> livraison (15 Novembre 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. Le plus bête de tous n'est pas celui qu'on pense, par Gabriel Renaudot. Verdi et Wagner, par H. Heinecke. Le sport et l'argent, par Jacques Freneuse. Rien de nouveau, par André Savignon. Les transatlantiques d'excursion, par L. Viator. Musée de poupées, par Marie Koenig.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain.

### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 15 novembre.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Guglielmo Ferrero, L'Amérique et la crise de la vieille Europe. André Bellessort, Louis Veullot romancier. Docteur P. G. Charpentier, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur. Les Notes d'argent de l'Institut Pasteur. Maxime Formont Le Triomphe de la mort. Jules Laroche, Joël Imbert-Vier, Poésies. Henry Bordeaux, La Vie au théâtre.

Notes et notices. Memento bibliographique. Revues étrangères. L'Actualité : Revue des revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Re-

vue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. Courrier théâtral. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

A l'Institut Pasteur : Pasteur, d'après un dessin appartenant à M. René Valléry-Rabot. La crypte de l'Institut Pasteur. Le tombeau de Pasteur. Médaille commémorative offerte au docteur Roux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur. Vue générale de l'Institut Pasteur à Paris. M. Metchnikoff, sous-directeur de l'Institut Pasteur, qui offrit la médaille commémorative au docteur Roux.

Actualités : Louis Veullot, d'après une photographie. Facsimilé d'une lettre de Louis Veullot, à son retour de Versailles, adressée à Mme Bacon de Seigneux, le 8 juin 1871. La Société des Conférences étrangères. Statue d'André Theuriot, membre de l'Académie française, élevée à Bourglareine et inaugurée le 9 novembre par le Président de la République. L'accident du chemin de fer de Melun. M. le Président de la République sur les lieux du sinistre. Mgr Marbeau, évêque de Meaux, sur les lieux du sinistre. Le maître Saint-Saëns à Forgue. Le pont romain du Gard dont le propriétaire a interdit l'accès. M<sup>re</sup> Léon Devin, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats (1899-1901), dont le cinquantième anniversaire vient d'être célébré le 8 novembre. M. Kokovtsov, Président du conseil des ministres de Russie, qui vient de faire à Paris un séjour d'une semaine. Le nouveau roi de Bavière.

La Mode : Deux toilettes de visite et une de dîner.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, lire chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

## ANIODOL

**LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE NON TOXIQUE**  
Le seul conseillé par les Sommités médicales.

**MODE D'EMPLOI :**  
**LOTIONS** : Plaies, Brûlures, Piqûres, Acné, Eczéma, Furoncles, Anthrax, Maladies des yeux.  
**GARGARISME** : Coryza, Angines, Grippe, Catarrhe des muqueuses, etc.  
**INJECTIONS** : Pertes, Ecoulements, Urétrites, Vaginites, Cystite, Métrites, Cancérs, Suites de couches.

**Fait disparaître d'emblée toutes mauvaises odeurs.**

Dans les Pharmacies. Prix 3/25 le flacon (n° 30 lit. de solution).  
Renseignements et Brochures : 32, r. des Mathurins, Paris.

### AU TAILLEUR MODERNE

38, Bd Gambetta, Cahors, 1<sup>er</sup> étage

### H. SOURDOIRE Successeur

Tailleur pour Hommes et Dames

Informe sa nombreuse clientèle qu'il tient à sa disposition toutes les Nouveautés de la saison, soit en Costumes pour Dames ou pour Hommes et l'engage à venir se rendre compte par elle-même des tissus et des modèles de la saison.

Prix très modérés

Publiciste 37 ans, off. d'Acad., demande situation dans Journal, Imprimerie, Pub. etc. A disposition de comités ou candidats pour élections législatives. Ecrire aux initiales F. R. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

**PLUS DE TACHES de ROUSSEUR**  
par l'emploi de la **Crème Vierge**  
du Dr BORDIGNON

Remède infailible contre les **Ephélides** (taches de rousseur), **Coup de Soleil** et **Chloasma** (masque de la grossesse).  
Produit neutre ne produisant ni irritation, ni exfoliation de la peau.  
Le Pot : 4/50. — Franco 4/75.  
Laboratoire PONTHEU, 53, Rue de Pontneu, PARIS

### Berliet 24/40 HP 1907

Limousine, 6 places intérieur. Essai sur toutes routes. 6.000 fr. FÉLIX, 14, rue de La Boétie, Paris.

### BULLETIN FINANCIER

